

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 21 octobre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, GERARD Dominique, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie.**

Représentés : **FRECHE Mélanie par JOLLY-BERAUD Vanessa, JACQUOT Bertrand par NEEL Mathieu.**

Monsieur NEEL Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Désignation de la commission "Vie scolaire-périscolaire et petite enfance"
N° de délibération : 21_2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	12	12	0	0	0

Suite à la démission en date du 15 septembre 2021 de Mme BELTRAMI Stéphanie de son poste de Vice-présidente de la commission "Vie scolaire-périscolaire et petite enfance", il convient de réélire un/e vice-président/e.

Après avoir délibéré, le conseil municipal élit Mme Dominique GERARD au poste de Vice-présidente.

et prend acte de la nouvelle commission :

GERARD Dominique (Vice-présidente)
BELTRAMI Stéphanie
JACQUOT Bertrand
MILLET Catherine

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Jean-Marc DUPON, maire

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 21 octobre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, GERARD Dominique, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie.**

Représentés : **FRECHE Mélanie par JOLLY-BERAUD Vanessa, JACQUOT Bertrand par NEEL Mathieu.**

Monsieur NEEL Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Conseil Municipal de Jeunes
N° de délibération : 22_2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	12	12	0	0	0

Le Maire expose que le projet de mise en place d'un conseil municipal de jeunes faisait partie des priorités proposées aux Viternoises et Viternois lors des dernières élections.

Ce projet permet tant à la fois de former nos jeunes à la vie citoyenne, que de les associer d'ores et déjà à des initiatives, à des décisions qui les concernent et qui concernent également l'ensemble du village (propreté, écologie, bien "consommer"...).

Suite aux travaux réalisés au sein de la commission "vie scolaire-périscolaire et petite enfance", il est donc proposé de constituer à titre de "comité consultatif", composé de 9 (neuf) élus parmi les élèves de CE2-CM1-CM2 et anciens CM2, et 3 (trois) élus du Conseil (Vanessa JOLLY-BERAUD, Dominique GERARD et Catherine MILLET), ainsi que le Maire.

Jean-Marc DUPON met la délibération au vote.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Jean-Marc DUPON, maire



République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 21 octobre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, GERARD Dominique, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie.**

Représentés : **FRECHE Mélanie par JOLLY-BERAUD Vanessa, JACQUOT Bertrand par NEEL Mathieu.**

Monsieur NEEL Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Recensement 2022
N° de délibération : 23_2021

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
<i>10</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Le maire explique qu'un recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

La commune a pour mission, d'une part de désigner un coordonnateur de l'opération qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement, et d'autre part, de recruter un agent recenseur.

Le maire propose de nommer Mme **Nathalie LEMOINE en qualité de coordonnatrice communale** et de recruter M. **Jean-Marc NUEL en qualité d'agent recenseur.**

La dotation attribuée sera répartie de la manière suivante :

- **28% brut** pour la coordonnatrice communale,
- **72% brut** pour l'agent recenseur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les propositions de M. le Maire et l'autorise à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Jean-Marc DUPON, maire



République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 21 octobre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, GERARD Dominique, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie.**

Représentés : **FRECHE Mélanie par JOLLY-BERAUD Vanessa, JACQUOT Bertrand par NEEL Mathieu.**

Monsieur NEEL Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Renouvellement de convention - Agence postale communale
N° de délibération : 24_2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	12	9	0	3	0

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Viterne a été sollicitée par La Poste pour renouveler la convention de son agence postale communale.

Il donne lecture à l'assemblée dudit document et précise en outre les conditions de renouvellement (montant indemnité mensuelle, horaires de l'agence, matériel mis à disposition par La Poste...).

Il propose de renouveler la présente convention pour une durée de 5 (cinq) ans, renouvelable une fois.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Après avoir délibéré,

le Conseil Municipal accepte sa proposition et l'autorise à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Jean-Marc DUPON, maire



République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 21 octobre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, GERARD Dominique, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie.**

Représentés : **FRECHE Mélanie par JOLLY-BERAUD Vanessa, JACQUOT Bertrand par NEEL Mathieu.**

Monsieur NEEL Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Motion de soutien à l'Office National des Forêts
N° de délibération : 25_2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	12	12	0	0	0

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

Le Conseil Municipal de Viterne,

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme. Jean-Marc DUPON, maire

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 21 octobre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, GERARD Dominique, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie.**

Représentés : **FRECHE Mélanie par JOLLY-BERAUD Vanessa, JACQUOT Bertrand par NEEL Mathieu.**

Monsieur NEEL Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Coupes de bois de l'exercice 2022

N° de délibération : 26_2021

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
<i>10</i>	<i>12</i>	<i>12</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté,
- Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2022 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présenté ci-après,
- Dit qu'il n'y a pas lieu d'informer le Préfet de Région des motifs de report ou de suppression, en l'absence de report ou de suppression des coupes proposées par l'ONF,
- Pour les coupes inscrites, fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2022,

X Martelage, abattage et vente des futaies de la coupe façonnées et bois de chauffage réservés aux particuliers pour les affouages 2022/2023

Unités de gestion n° 1 en priorité, puis suivant l'état de dépérissement des hêtres, n°62 i, 63 i, 64 i.

Fixe comme suite les diamètres de futaies à vendre

Essences	Chêne, Hêtre
Ø Minimum à 1,30m	35

- Autorise la vente par l'Office National des Forêts des grumes aux ventes groupées, toute vente amiable, y compris dans le cadre des contrats d'approvisionnement, faisant l'objet d'un avis conforme du Maire,

X Partage sur pied entre les affouagistes 2022/2023

- des houppiers des grumes affouagères parcelles n° 1, 62 i, 63 i, 64 i, et du taillis,

X Affouages 2021/2022

- Précise que les affouages 2021/2022 se feront dans les parcelles 2, 3, 18, 19, 47, 51
- désigne comme garants/bénéficiaires solvables (3 noms)

MM DUPON Jean-Marc, OUDENOT Jean-Pierre, COLNET Olivier,

- décide de répartir l'affouage par feu,
- fixe la taxe d'affouage à 90 €.

Signature des 3 garants

M. DUPON Jean-Marc	
M. OUDENOT Jean-Pierre	
M. COLNET Olivier	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Jean-Marc DUPON, maire



République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 21 octobre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, GERARD Dominique, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie.**

Représentés : **FRECHE Mélanie par JOLLY-BERAUD Vanessa, JACQUOT Bertrand par NEEL Mathieu.**

Monsieur NEEL Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Motion sur la fermeture programmée du centre des Finances Publiques de Neuves-Maisons

N° de délibération : 27_2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	12	11	1	0	0

Informé de la fermeture programmée en 2022 du centre des Finances Publiques (Trésorerie) installé à Neuves-Maisons,

Le Conseil Municipal **s'oppose avec fermeté** à la suppression organisée du service public des Finances Publiques sur notre bassin de vie.

Il demande, comme les élus du Pays du Saintois, **que soit maintenue** à Neuves-Maisons la Trésorerie avec ses compétences actuelles, ou un service de proximité des Finances Publiques sur le modèle de la convention signée entre la Direction Départementale des Finances Publiques et les élus.

Il demande au Président de la Communauté de Communes Moselle et Madon et aux élus des communes qui dépendent de ce service de nous accompagner dans notre **démarche de protestation** et de prendre une motion allant dans ce sens.

La présence de la Trésorerie à Neuves-Maisons, compte-tenu des services qu'elle assure aux particuliers, évoqués dans la charte du Pays du Saintois, **ne saurait être transférée** à Vandoeuvre car le **préjudice causé est inacceptable**.

Nous invitons également tous les habitants à manifester leur mécontentement auprès du Directeur Départemental des Finances Publiques, de Monsieur le Préfet, des élus départementaux et nationaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Jean-Marc DUPON, maire

République Française

Meurthe-et-Moselle

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de VITERNE

SEANCE DU 21 octobre 2021

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10 + 2 pouvoirs

Date de convocation 14 octobre 2021
--

Date d'affichage du compte rendu 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à vingt heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Jean-Marc DUPON**, maire.

Présents : **COLNET Olivier, DUPON Jean-Marc, GERARD Dominique, JOLLY-BERAUD Vanessa, KLEIN Martial, LEMOINE Nathalie, MILLET Catherine, NARDINI Pascal, NEEL Mathieu, OUDENOT Jean-Pierre.**

Absents : **BELTRAMI Stéphanie.**

Représentés : **FRECHE Mélanie par JOLLY-BERAUD Vanessa, JACQUOT Bertrand par NEEL Mathieu.**

Monsieur NEEL Mathieu a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Société Publique Locale SPL-XDEMAT - Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2020
N° de délibération : 28_2021

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
10	12	12	0	0	0

Par délibération n°43-2017 du 13 décembre 2017, M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal de Viterne a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

A présent, il précise qu'il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

Par décisions du 9 mars 2021, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa huitième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 7 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2020 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 705 au 31 décembre 2020), un chiffre d'affaires de 1 433 158 €, en très nette progression, et un résultat exceptionnel de 279 092 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 462 004 €. Ce résultat exceptionnel s'explique par un nombre toujours croissant de collectivités actionnaires de la société, la vente sans précédent de plus de 2 500 certificats électroniques en 2020 (au lieu de 600 à 900 en moyenne) et par la mise en place d'une nouvelle organisation pour la gestion de l'assistance.

Après examen, M. le Maire prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

Après avoir examiné le rapport de gestion 2020 du Conseil d'administration,
Après avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil Municipal décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Jean-Marc DUPON, maire

